

2021/07/05

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, **lundi le 5 juillet 2021**, à 19 h, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et conseiller :	Ginette Caza,	district 1
	Heather L'Heureux,	district 2
	Sylvie Tourangeau,	district 4
	François Boileau,	district 5
	Johanne Leduc,	district 6

Absent :	Roger Carignan,	district 3
----------	-----------------	------------

Le secrétaire d'assemblée	Denis Lévesque
---------------------------	----------------

---

### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

---

2021-07-181

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*CONSIDÉRANT* que le maire a donné lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

---

2021-07-182

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 ;

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021.

Adoptée

---

2021-07-183

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021 ;

*CONSIDÉRANT* que le secrétaire d'assemblée procède à la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021.

Adoptée

2021/07/05  
2021-07-184

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2021

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2021 ;

*CONSIDÉRANT* que le secrétaire d'assemblée procède à la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2021.

Adoptée

---

2021-07-185

## COMPTES À PAYER

Salaires – Mois de juin 2021 :	74 160,73 \$
Liste des chèques en circulation :	14 563,04 \$
Liste suggérée des factures à payer :	26 844,68 \$
Liste des prélèvements :	306 282,18 \$
Liste des dépôts directs :	83 111,04 \$

TOTAL des dépenses du mois : 504 961,67 \$

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

---

## CORRESPONDANCE

Le secrétaire d'assemblée dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2021.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

---

2021-07-186

## DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LES AMIS DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU LAC-SAINT-FRANÇOIS

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à *Les Amis de la Réserve nationale de faune du Lac-Saint-François* afin de contribuer au bon fonctionnement de l'organisme.

Adoptée

---

2021-07-187

## DEMANDE DE SOUTIEN – CRISE DU LOGEMENT HAUT-SAINT-LAURENT

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

2021/07/05

Il est résolu unanimement d'accorder un montant de 500 \$ pour aider les dix (10) familles du Haut-Saint-Laurent qui vivent présentement la crise du logement dans le Haut-Saint-Laurent.

Le chèque doit être libellé et posté à *Une Affaire de Famille*, qui a généreusement offert d'agir à titre de fiduciaire pour ce projet.

Adoptée

---

2021-07-188

#### **MENTION DE REMERCIEMENT – ANDRÉ LEBLANC**

*CONSIDÉRANT* que le 3 juin 2021, la section locale SCFP-3803 tenait son assemblée générale annuelle ;

*CONSIDÉRANT* que lors d'une assemblée précédente le président André Leblanc a signifié son intention de quitter ces fonctions ;

*CONSIDÉRANT* que les syndiqués présents le 3 juin 2021 ont élu un nouveau président.

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu à l'unanimité :

De remercier le président sortant, monsieur André Leblanc, pour ces 26 années à la présidence de la section locale SCFP-3803, et de souhaiter la meilleure des chances au nouveau président, monsieur Sylvain Leduc.

Les autres officiers restent en poste :

Vice-Présidente : Annie Carrière

Secrétaire : Andrea Geary

Trésorière : Sylvie Caza

Adoptée

---

2021-07-189

#### **RENOUVELLEMENT D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement de renouveler l'entente de services aux sinistrés pour les trois (3) prochaines années avec *La Société Canadienne de la Croix-Rouge*, division du Québec, selon notre plan de sécurité civile municipale.

Que le maire et la direction générale soient autorisés au nom de la Municipalité de Saint-Anicet à signer tout document officiel.

La Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2021-2022: 0,17 \$ per capita
- 2022-2023: 0,18 \$ per capita
- 2023-2024: 0,18 \$ per capita

Le montant exigé pour la période 2021-2022 est de 464,61 \$.

Adoptée

---

2021-07-190

#### **SOUTIEN FINANCIER HALTE-GARDERIE – UNE AFFAIRE DE FAMILLE**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

2021/07/05

Il est résolu unanimement d'accepter la proposition de l'organisme *Une Affaire de Famille* concernant la Halte–Garderie située dans la maison des organismes :

- Accorder un montant de 20 000 \$, pour 2 éducatrices à 35 h semaine débutant en septembre 2021 jusqu'en juin 2022 pour un total de 36 semaines.

Adoptée

---

2021-07-191

**LETTRÉ D'ENTENTE AVEC LE SCFP SECTION LOCALE 3803 – AGENTE AUX SERVICES**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Il est résolu unanimement d'autoriser le maire et la direction générale à signer une lettre d'entente avec le SCFP Section locale 3803 afin d'établir l'horaire de travail de l'agente aux services pour la période débutant le 14 juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2025.

Adoptée

---

2021-07-192

**ABOLITION DES FRAIS DE RETARD POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE DE SAINT-ANICET**

*CONSIDÉRANT* que la responsable de la bibliothèque et aux activités a adressé une demande au conseil municipal visant l'abolition des frais de retard pour la remise de livres à la bibliothèque ;

*CONSIDÉRANT* que le Réseau BIBLIO de la Montérégie et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library » né aux États-Unis ;

*CONSIDÉRANT* que les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques ;

*CONSIDÉRANT* que les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que la bibliothèque désire créer avec la communauté ;

*CONSIDÉRANT* que les montants à collecter représentent une source négligeable de revenus pour la bibliothèque, d'autant plus qu'il faut considérer les ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés.

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.  
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Il est résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'abolition des frais de retard pour la remise de livres à la bibliothèque.

QUE Fannie Fournier, responsable de la bibliothèque et aux activités, soit autorisée à transmettre une copie de la résolution au Réseau BIBLIO afin d'officialiser cette démarche.

Adoptée

---

2021/07/05  
2021-07-193

## BUDGET – ÉLECTION MUNICIPALE 2021

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.  
Il est résolu unanimement d'allouer au président d'élection, monsieur Denis Lévesque, un montant budgétaire approximatif de 50 000 \$ en vue des élections municipales 2021.

Adoptée

2021-07-194

## APPROBATION DES SALAIRES – ÉLECTION MUNICIPALE 2021

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.  
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Il est résolu unanimement d'approuver la liste des salaires du personnel électoral suivante :

<b>Président d'élection</b>	
Confection de la liste <u>ou</u> révision seulement	0,44 \$
Ni confection - Ni révision de la liste	0,26 \$
Confection de la liste <u>et</u> révision	0,70 \$
Pour le jour du scrutin	578 \$
Pour les jours du vote par anticipation	384 \$
Pour les jours du vote au bureau du président	384 \$
<b>Secrétaire d'élection et adjoint</b>	
Secrétaire d'élection les 3/4 de la rémunération du président	75%
Adjoint au président d'élection la 1/2 de la rémunération du président	50%
<b>Personnel affecté à la commission de révision</b>	
Réviseur	18,90 \$
Secrétaire de la commission de révision	18,90 \$
Agent réviseur	18,90 \$
<b>Personnel affecté au jour du vote par anticipation</b>	
Scrutateur - jour du vote par anticipation	16,88 \$
Secrétaire - jour du vote par anticipation	16,20 \$
Dépouillement du vote par anticipation	35,00 \$
Président de la table de vérification de l'identité	16,20 \$
Membres de la table de vérification de l'identité	13,50 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	16,88 \$
<b>Personnel affecté au jour du vote au bureau du président</b>	
Scrutateur - jour du vote par anticipation	16,88 \$
Secrétaire - jour du vote par anticipation	16,20 \$
Dépouillement du vote par anticipation	35,00 \$
Président de la table de vérification de l'identité	16,20 \$
Membres de la table de vérification de l'identité	13,50 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	16,88 \$
<b>Personnel affecté au jour du scrutin</b>	
Scrutateur - jour du scrutin	16,88 \$
Secrétaire - jour du scrutin	16,20 \$
Président de la table de vérification de l'identité	16,50 \$

Membres de la table de vérification de l'identité	13,50 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	16,88 \$
Séance de formation pour le personnel	25,00 \$
*****Les rémunérations fixées seront indexées chaque année, selon l'indice du prix à la consommation du Québec établi au 30 septembre de chaque année	

2021/07/05

Adoptée

2021-07-195

#### **OFFRE DE SERVICES – GROUPE ICIJEUX**

Il est proposé la conseillère, Johanne Leduc.  
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.  
Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de services daté du 14 juin 2021 du *Groupe ICIJEUX* concernant le réaménagement des aires extérieures du parc intergénérationnel pour un montant de 6 750 \$ plus les taxes applicables. Autorisé le maire et la direction générale à signer l'offre de services.

Adoptée

2021-07-196

#### **ADOPTION DU PLAN D'ACTION – MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS (MADA)**

*CONSIDÉRANT* que le comité de pilotage de la Municipalité Amie des Aînés (MADA) a été formé et mandaté par la résolution 261-2020 afin de favoriser le mieux-être des aînés sur notre territoire ;

*CONSIDÉRANT* qu'un sondage s'est tenu du 12 avril au 5 mai 2021 auprès des 55 ans et plus et a permis de préciser et valider auprès de la population ledit document-cadre ;

*CONSIDÉRANT* que la présentation du Plan d'action de la MADA été fait le 28 juin 2021 devant le conseil municipal.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Anicet adopte le Plan d'action Municipalité Amie des Aînés tel que présenté par la chargée de projet le 28 juin 2021 devant le conseil municipal et de transmettre celui-ci au Secrétariat des aînés.

Adoptée

2021-07-197

#### **NOMINATION DE CITOYENS POUR LES COMITÉS MUNICIPAUX**

*CONSIDÉRANT* que la résolution 2021-05-119 a été adoptée le 3 mai 2021 afin de solliciter et de sélectionner des citoyens de la Municipalité de Saint-Anicet pour participer à divers comités municipaux pour une période de deux (2) ans ;

*CONSIDÉRANT* que Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier a reçu des candidatures pour tous les comités sauf le comité de communication.

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.  
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.  
Il est résolu unanimement de sélectionner les citoyens suivants à faire partie du comité qu'ils ont choisi pour une période de deux (2) ans à compter de maintenant et jusqu'en juin 2023 :

COMITÉ	NOM DES CITOYENS
Loisirs	Sarah Drouin Manon Larochelle Céline Mailloux Josée Beaudoin
Communication	
Bibliothèque	Sarah Drouin Manon Larochelle
Canaux	OBNL= Marie-Rachel Charlebois OBNL= Geneviève Crête
Voirie	Michael Peiffer
Rivière La-Guerre	Josiane Carrière Denis Roy Pierre Lussier Richard Laurence Pierre Martin Marius Trépanier

2021/07/05

Adoptée

2021-07-198

**NOMINATION D'UN CITOYEN AU COMITÉ VIGIE À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

*CONSIDÉRANT* que la MRC du Haut-Saint-Laurent demande à la Municipalité de Saint-Anicet de désigner un citoyen de Saint-Anicet pour siéger au comité Vigie de la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le dossier du contrat entre la Marina Port-Lewis et la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement :

D'informer la MRC du Haut-Saint-Laurent que le conseil municipal de Saint-Anicet désigne monsieur François Quenneville comme représentant des citoyens de Saint-Anicet pour siéger au comité Vigie de la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le dossier du contrat entre la Marina Port-Lewis et la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adoptée

2021-07-199

**DEMANDE DE NETTOYAGE DE LA RIVIÈRE LA GUERRE À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

*CONSIDÉRANT* qu'une telle demande a été envoyée au Conseil municipal de Saint-Anicet le 6 octobre 2016 pour être présentée par la suite à la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

*CONSIDÉRANT* que cette demande n'a jamais été accueillie par la Municipalité de Saint-Anicet en octobre 2016 ;

*CONSIDÉRANT* que ce faisant, la situation globale de la rivière La Guerre s'est grandement détériorée ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Saint-Anicet désire que l'enlèvement des arbres tombés dans la rivière La Guerre soit complété ;

*CONSIDÉRANT* que le certificat d'autorisation émis lors des premiers travaux de nettoyage de la rivière La Guerre serait encore valide ;

2021/07/05

*CONSIDÉRANT* qu'il est de notoriété publique que pour qu'un tel nettoyage puisse se faire, un simple avis en ce sens doit être envoyé au Ministère de l'Environnement ;

*CONSIDÉRANT* que la MRCHSL doit veiller à la libre circulation des eaux ;

*CONSIDÉRANT* qu'un nettoyage de la rivière La Guerre peut se faire facilement dû à son fonds argileux ;

*CONSIDÉRANT* que depuis près de dix (10) ans, l'état de la rivière La Guerre s'est détérioré au point où les problèmes suivants occasionnent de graves conséquences négatives à la fois pour les agriculteurs et les citoyens de Saint-Anicet :

- Problématique récurrente d'inondations ;
- Drains agricoles sont 24 pouces sous le niveau de l'eau, même en été ;
- Sédiments en abondance ;
- Beaucoup trop de pompage dans le lac occasionne une sédimentation accrue sur 22 km du lac ;
- Les producteurs perdent annuellement des revenus par des semis retardés ou inondés.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement :

QUE le Comité de la rivière La Guerre demande donc au conseil municipal de Saint-Anicet de faire les démarches nécessaires pour que le nettoyage de la rivière La Guerre puisse être complété le plus tôt possible.

Adoptée

---

2021-07-200

**MANDAT AU CABINET BÉLANGER SAUVÉ – PROCÉDURES JURIDIQUES VISANT À DEMANDER AU TRIBUNAL LA NULLITÉ DU CONTRAT DE CESSION DU QUAI RÉGIONAL DE PORT LEWIS**

*CONSIDÉRANT* que le Quai régional de Port Lewis et sa rampe de mise à l'eau sont des biens d'utilité publique qui sont utilisés gratuitement par les citoyens et les contribuables de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent afin d'avoir un accès au lac Saint-François ;

*CONSIDÉRANT* qu'aux termes d'une résolution, adoptée à la majorité des voix, en date du 9 février 2021 et portant le numéro 9108-02-21, le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent a autorisé la cession du droit d'usufruit du Quai régional de Port Lewis à la Marina Port-Lewis (9035-0919 Québec Inc), et ce, à titre gratuit ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent a prétendu avoir retiré le Quai régional du domaine public aux termes d'une résolution de son Conseil des Maires en date du 9 février 2021 et portant le numéro 9107-02-21, alors que dans les faits, il est établi que la vocation du Quai régional est demeurée la même après la cession du droit d'usufruit ;

*CONSIDÉRANT* qu'en l'espèce, il y a lieu de statuer que la MRC du Haut-Saint-Laurent a contrevenu à l'article 916 C.c.Q. en autorisant qu'il y ait appropriation d'un bien affecté à l'utilité publique ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent a refusé de faire établir la valeur marchande du quai régional et de la rampe d'accès ainsi que de procéder à une inspection structurale, ce qui aurait permis d'établir la juste valeur marchande de la contrepartie ;



2021/07/05

*CONSIDÉRANT* qu'au-delà des obligations de libre accès aux usagers, d'entretien et de réparations qui sont mentionnées au contrat de cession comme étant une « contrepartie », le Quai régional Port Lewis a bien été cédé à titre gratuit et non à titre onéreux, ce qui contrevient à l'article 6.1 du Code municipal du Québec ;

*CONSIDÉRANT* qu'il est obligatoire et nécessaire pour un conseil d'une municipalité régionale de comté d'être à l'écoute des citoyens du territoire, de répondre aux questions qui leur sont posées durant la période de questions, principalement, à celles qui influencent la qualité de vie de la communauté, ce que le Conseil des maires de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent s'est refusé de faire à sa séance du 9 février 2021, préférant utilisé son pouvoir « absolu » de manière arbitraire en bafouant les droits des citoyens ;

*CONSIDÉRANT* que les élus de certaines municipalités du Haut-Saint-Laurent sont d'avis qu'il est de leur devoir et de leur responsabilité de veiller au respect des droits des citoyens qu'elles représentent et de prendre tous les moyens requis afin de s'assurer que les biens d'utilité publique qui sont utilisés gratuitement par ceux-ci ne fassent pas l'objet d'une appropriation visant l'intérêt privé au détriment de l'équité et de la transparence.

Le vote est demandé :

Membres	Pour	Contre
Ginette Caza	X	
Heather L'Heureux	X	
Sylvie Tourangeau	X	
François Boileau	X	
Johanne Leduc		X
Résultat	4	1

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu majoritairement :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon mandate le cabinet Bélanger Sauvé afin d'intenter une procédure judiciaire visant à déposer une action en justice afin de faire déclarer nul le contrat de cession du droit d'usufruit du Quai régional de Port Lewis.

Que la poursuite soit intentée conjointement avec les citoyens intéressés ainsi que les municipalités suivantes :

- Ville de Huntingdon ;
- Municipalité de Godmanchester ;
- Municipalité de Sainte-Barbe ;
- Municipalité de Saint-Anicet ;
- Municipalité d'Elgin ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Anicet autorise le remboursement des honoraires juridiques (1<sup>ère</sup> Instance) à la Ville de Huntingdon, pour un pourcentage de 41% des dépenses ne dépassant pas 23 000 \$:

Que la dépense soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée majoritairement

---

2021/07/05  
2021-07-201

## RÉSOLUTION CONTRE PIERIDAE ENERGY GOLDBORO LNG

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Saint-Anicet ainsi que 525 autres municipalités représentant plus de 80 % de la population du Québec ont reconnu l'urgence climatique telle que décrite dans la [Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique](#), connue sous l'acronyme DUC ;

*CONSIDÉRANT* que cette urgence climatique implique que nous devons sans délai nous dégager des énergies fossiles et appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre (GES), pour limiter au maximum le réchauffement planétaire en cours ;

*CONSIDÉRANT* que des transformations rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme ;

*CONSIDÉRANT* que les émissions de GES actuelles du Québec sont de 85 millions de tonnes (Mt) par année, et que le Québec veut réduire ses émissions à 54 Mt de GES pour 2030, pendant que le Canada vient de s'engager à augmenter ses cibles de réduction à 40-45 % sous ses émissions de 2005 qui étaient de 739 Mt ;

*CONSIDÉRANT* que Pieridae Energy devra doubler le pipeline actuel (déjà à pleine capacité) ;

*CONSIDÉRANT* que Goldboro LNG, à l'instar du Projet GNL Saguenay, fera en sorte que, annuellement, de l'extraction à l'utilisation du gaz naturel, des dizaines de millions de tonnes de nouveaux GES seront libérées dans l'atmosphère, accentuant ainsi le réchauffement climatique ;

*CONSIDÉRANT* que ce projet va non seulement annuler complètement tous les efforts des citoyens de notre municipalité et de toutes les municipalités du Québec et du Canada pour réduire nos émissions de GES, mais qu'il va à l'encontre des efforts de réduction de GES demandés à la société civile, aux villes et au pays pour contrer le réchauffement planétaire, aggravant sensiblement la catastrophe climatique, tel que révélé par le GIEC ;

*CONSIDÉRANT* que l'Agence internationale de l'énergie ne reconnaît pas le gaz naturel comme une énergie de transition, comme souligné dans le rapport du BAPE sur GNL-Saguenay ;

*CONSIDÉRANT* la mobilisation citoyenne grandissante contre ce projet.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Anicet :

1. Se prononce en défaveur du projet Goldboro LNG ;
2. Réclame que ne soit financé d'aucune façon ledit projet avec des fonds publics incluant prêt, subvention ou investissement public, directement ou indirectement ;
3. Exige une évaluation du projet de Goldboro LNG incluant le calcul des GES en amont et en aval du projet et l'impact du projet sur le réchauffement climatique comme critère premier de décision ;
4. Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à :
  - Monsieur François Legault, premier ministre du Québec ;
  - Monsieur Benoît Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec ;
  - Monsieur Justin Trudeau, premier ministre du Canada ;

- Monsieur Jonathan Wilkinson, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada ;
- Députés de circonscriptions fédérale et provinciale ;
- Familles municipales de la Montérégie ou de l'Estrie (UMQ et FQM) ;
- [urgenceclimatiquemonteregie@gmail.com](mailto:urgenceclimatiquemonteregie@gmail.com) et [goldboro.estrie@gmail.com](mailto:goldboro.estrie@gmail.com).

2021/07/05

Adoptée

---

2021-07-202

### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)**

*CONSIDÉRANT* que le gouvernement du Québec a rendu public son Plan d'action pour le secteur de la construction (Plan) qui vise à participer à la relance économique par l'accélération des investissements provenant du Plan québécois des infrastructures (PQI) en vue, notamment, de réaliser des projets d'infrastructures prioritaires. Le Plan prévoit, entre autres, une mesure visant à offrir un nouveau programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, et ce, dès 2021 ;

*CONSIDÉRANT* qu'une enveloppe réservée aux municipalités de 5 000 habitants et moins au décret de population pour l'année 2021 pour la réalisation, sur une période de deux (2) ans, de travaux visant l'amélioration de l'état physique de leurs infrastructures de base ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Saint-Anicet pourra bénéficier d'un montant maximal de 133 002 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement de mandater Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier afin d'être la personne ressource dans le présent dossier afin d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de l'état d'avancement des dépenses encourues et à venir et la reddition de comptes finale concernant la réalisation des travaux admissibles jusqu'à concurrence de l'enveloppe d'aide financière de 133 002 \$ alloué à la Municipalité de Saint-Anicet.

Adoptée

---

2021-07-203

### **DOSSIER À LA COUR MUNICIPALE**

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'autoriser l'officier responsable de l'application des règlements sur le territoire de la Municipalité à entreprendre les procédures pour présenter à la Cour municipale, le dossier suivant ;

- 3294-07-5708            Travaux sans permis

Adoptée

---

2021-07-204

### **INFESTATION DE CHENILLES SPONGIEUSES**

*ATTENDU* que la Municipalité a reçu plusieurs signalements concernant des infestations de chenilles spongieuses sur notre territoire ;

*ATTENDU* que ces signalements indiquent un défoliage important des arbres matures dans les forêts ;

2021/07/05

*ATTENDU* que la défoliation a un impact significatif sur le couvert forestier ayant comme effet d'affaiblir les arbres et de leur rendre plus vulnérable à d'autres maladies ou insectes ou même d'entraîner la mort de l'arbre ;

*ATTENDU* que les chenilles spongieuses sont présentes dans plusieurs municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

*ATTENDU* qu'une approche régionale de la surveillance, du traitement et d'atténuation de la population des spongieuses et chenille spongieuse est requise afin de freiner l'infestation de la spongieuse ;

*ATTENDU* que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a comme mission de gérer les forêts publiques, de la faune et de ses habitats, ainsi que le patrimoine naturel collectif et la gestion durable des forêts ;

*ATTENDU* que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a comme mission de jouer un rôle clé dans la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu de déposer une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin qu'ils :

- Entreprennent une surveillance rigoureuse à l'automne 2021 afin de mesurer la densité de la population des spongieuses dans la MRC du Haut-Saint-Laurent ;
- Avise les municipalités concernées des résultats de ce programme de surveillance ;
- Recommandent une approche coordonnée afin de freiner la population de spongieuse pour l'année 2022 ;
- Chapeautent un partenariat avec les municipalités quant à la mise en place d'un programme de traitement et le développement d'une stratégie de lutte contre l'infestation de la spongieuse.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à :

- Monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ;
- Monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Députés de circonscriptions fédérale et provinciale ;
- La MRC du Haut-Saint-Laurent et aux municipalités de cette MRC.

Adoptée

2021-07-205

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT #540-1 – AUTORISANT LA GARDE DE POULES À TITRE DE PROJET PILOTE**

*ATTENDU* que le conseil désire réduire la superficie minimale requise d'un terrain pour pouvoir, sous certaines conditions, garder des poules pondeuses en milieu résidentiel sur le territoire de la Municipalité de Saint-Anicet ;

*ATTENDU* qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

*ATTENDU* qu'un avis de motion donné et projet de règlement déposé à la séance du 7 juin 2021 ;

*ATTENDU* que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de modifier au 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 6 en remplaçant le paragraphe.

2021/07/05

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement que le règlement numéro 540-1 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit en remplaçant le paragraphe lequel se lisait ainsi :

3- Les activités se déroulent sur un terrain ayant la superficie minimale requise selon le règlement de lotissement en vigueur ;

Remplacé par :

3- Les activités se déroulent sur un terrain ayant une superficie minimale de 2787 mètres carrés.

#### **ARTICLE 1                      ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Gino Moretti  
Maire

\_\_\_\_\_  
Denis Lévesque  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Adoptée

2021-07-206

#### **PAIEMENT DE FACTURE CONCERNANT LE PLASTIQUE AGRICOLE**

*CONSIDÉRANT* l'entente gouvernant le projet pilote pour la collecte des plastiques agricoles dans la MRC du Haut-Saint-Laurent adoptée par la résolution 2021-04-091 ;

*CONSIDÉRANT* qu'il a fallu effectuer des travaux pour aménager le site situé au 5001, route 132 pour recevoir le dépôt des matériaux en plastique agricole ;

*CONSIDÉRANT* que le total des travaux selon la facture TC53196, datée du 26 mai 2021 de J.R. Caza & Frère Inc. est pour un montant de 7 499,34 \$ plus les taxes applicables ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Saint-Anicet a demandé à la MRC du Haut-Saint-Laurent et AgriRÉCUP de séparer la facture en trois (3) parties égales puisque ce sont tous les agriculteurs de la MRC du Haut-Saint-Laurent qui bénéficient du service.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement de faire parvenir à la MRC du Haut-Saint-Laurent et AgriRÉCUP une facture de 2 624,45 \$ chacun afin de payer la facture TC53196, datée du 26 mai 2021 de *J.R. Caza & Frère Inc.* concernant un montant de 7 499,34 \$ plus les taxes applicables (TPS non incluse et la moitié de la TVQ divisé en trois) pour avoir aménager le site situé au 5001, route 132 afin de recevoir le dépôt des matériaux en plastique agricole.

Adoptée

2021-07-207

#### **CONTRAT À GROUPE JUTRAS CONSTRUCTION POUR LA RÉPARATION DU TOIT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement de mandater *Groupe Jutras Construction* pour la réparation du toit au centre communautaire, le budget alloué est ainsi réparti :

- 10 000 \$ pour 2 jours de travail à 2 hommes ;
- 600 \$ par la location d'une nacelle ;
- La dépense des matériaux dépendra du résultat de l'inspection du toit.

2021/07/05

Adoptée

---

## **DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le secrétaire d'assemblée dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de juin 2021.

---

2021-07-208

## **NOMINATION DE POMPIER VOLONTAIRE ET PREMIER RÉPONDANT**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement de nommer Monsieur Vincent Taillefer pompier volontaire et premier répondant pour le Service de sécurité incendie de Saint-Anicet.

Adoptée

---

2021-07-209

## **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS AN 9 DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

*CONSIDÉRANT* que le schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent a été attesté le 29 mars 2012 ;

*CONSIDÉRANT* que le directeur du service incendie a déposé au conseil municipal le rapport annuel d'activités an 9 dans le cadre du schéma de couverture de risques incendie ;

*CONSIDÉRANT* que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités dans le cadre du schéma de couverture de risque incendie, an 9 daté du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021.

*EN CONSÉQUENCE* il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement :

*QUE* la Municipalité de Saint-Anicet adopte le rapport annuel d'activités an 9 en lien avec le schéma de couverture de risques incendie ;

*QUE* copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activités an 9 soit transmis à la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

Adoptée

---

## **VARIA**

---

## **TOUR DE TABLE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES**

---

2021/07/05  
2021-07-210

## CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.  
Il est 21 h.

---

Gino Moretti  
Maire

---

Denis Lévesque  
Secrétaire d'assemblée

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.